

# **TECH-OCEAN** **PORT DE SOCOA**

Tél. / Fax : 05 59 47 96 75

Mobile : 06 16 36 11 76

Courriel : contact@tech-ocean.fr

N°TVA Intracommunautaire : FR57324511963

## **CONTRAT DE FORMATION PERMIS MER EXTENSION HAUTURIER**

Entre,

la SARL TECH-OCEAN Etablissement de formation agréé par la DIDAM des Landes et des Pyrénées-Atlantiques sous le n°064013, le formateur Philippe MISSEGUE titulaire de la carte professionnelle l'autorisant à enseigner sous le n°21577,

et,

M

né(e) le :                    à :

téléphone :

Demeurant :

Code postal :                    Bureau distributeur :

**Il est conclu le contrat de formation suivant pour le prix de 450 TTC ; valable 3 mois dès l'entrée en formation :**

Préparation à l'extension hauturier du permis mer avec la fourniture : du livre de code et livre de test, carte, règle et compas et 6 cours de 2h en salle de cours, au siège de l'établissement. Les cours sont dispensés du lundi au vendredi de 10h à 12h et 15h à 17h à un maximum de 2 candidats par séance sur rendez-vous.

Les objectifs sont :

- lecture des cartes, utilisation des outils,
- tracer une route,
- faire valoir une route, en fonction des courants et du vent,
- relever une route,
- appareiller et atterrir avec les marées,
- connaissances météo nécessaires à la navigation côtière.

Les dates sont annexées ci-après :

THEORIE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cours 1					
Cours 2					
Cours 3					
Cours 4					
Cours 5					
Cours 6					

### Conditions générales:

30% d'arrhes sont exigées à la signature du contrat, le solde est requis à la 1<sup>ère</sup> séance avec :

- la remise d'une mallette de formation (carte d'examen, compas, règle, livre permis hauturier, tests), - la facture acquittée.

Les termes décrits plus haut servent de base au contrat.

La résiliation de la part du candidat n'entraîne aucun remboursement des sommes versées.

L'absence injustifiée à 3 séances programmées ne permet pas leur récupération : les séances supplémentaires seront alors facturées en supplément au prorata d'1/12<sup>ème</sup> de la valeur de la formation

Le candidat autorise le centre de formation à procéder aux démarches administratives nécessaires à l'établissement de son dossier, l'inscription à la date d'examen théorique. Pour cela il fournit 1 photo d'identité, la copie de sa C.I. ou son passeport, l'inscription à l'extension, le certificat médical, les timbres fiscaux

Fait pour valoir ce que de droit à Socoa le :                    .

Le Formateur : Philippe MISSEGUE

Gérant

Le candidat :